Commune de Cras

La Crazette

Bulletin Municipal n° 32 – Décembre 2015

Dans ce numéro

Edito

Vivre à Cras
Infos pratiques

Echos du Conseil Municipal

Vie Intercommunale

Les associations

La Crazette
Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cras
12 route des Ecoles
38210 CRAS
Tel 04 76 07 94 10
mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication :
Nicole DI MARIA
Commission Communication

Ne pas jeter sur la voie publique

Chers habitants de CRAS,

L'année 2015 touche à sa fin, et j'ai le plaisir de vous adresser la dernière édition de notre journal communal.

Comme à l'accoutumée, la commission communication s'est attachée à ce que sur le fond, cette publication vous apporte toute l'information que nous vous devons quant aux actions que nous menons, mais a œuvré également pour que la forme de ce journal soit attractive et agréable à lire. Je remercie très sincèrement les élu (e)s qui participent à ce groupe de travail, car j'ai bien conscience que la communication est un vrai métier, et que s'improviser communicant n'est pas chose aisée. J'ajoute que cette réalisation « maison » est une source indéniable d'économie pour notre collectivité.

Comme le veut la tradition, le travail de l'équipe sera restitué et commenté lors de **la cérémonie des vœux**, qui **se tiendra le**

8 janvier 2016 à 19 heures 30 à la salle Marcel Gaillard.

J'espère vous y retrouver nombreux, autour du verre de l'amitié, que nous partagerons avec bonheur.

Je terminerai avec une pensée particulière pour toutes les familles endeuillées cette année par la perte d'un proche, tant au plan local qu'au niveau national où les attentats de janvier et de novembre nous ont profondément bouleversés.

En vous réaffirmant le dévouement total de toute l'équipe municipale, je vous prie de croire, chers habitants de CRAS, à l'assurance de mon amitié sincère et respectueuse.

Recevez l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Maire, Nicole DI MARIA

Vivre à Cras

ECOLE MATERNELLE

Voici le sapin très design de la maternelle !!
Un calendrier qui a mené les élèves de l'école maternelle jusqu'aux vacances de noël !!!

UN DRAPEAU OFFERT AUX ANCIENS COMBATANTS qui sera maintenant présent aux cérémonies du monument aux morts.
Il fait partie des différents symboles de la République Française comme l'hymne national la Marseillaise, le buste de Marianne qui figure dans chaque mairie ou la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Ce drapeau est présent à Cras grâce à l'initiative des anciens combattants de Cras, la plupart membres de la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, qui honorent à chaque commémoration tous les soldats morts pour la France : ceux de la première guerre mondiale, ceux de la seconde guerre mondiale, ceux d'Indochine, d'Algérie et des autres terrains d'opérations. Ils ont donné au pays une partie de leur jeunesse et leur présence parmi nous entretient, auprès de chaque citoyen, la mémoire de ces hommes courageux.

LA CABINE TELEPHONIQUE VA BIENTOT DISPARAITRE

TELEVISION

LA TNT PASSE A LA HAUTE DEFINITION EN 2016

La plupart des foyers de Cras reçoit la télévision par le biais d'une antenne râteau. Ce mode de réception va évoluer : le 5 avril 2016 toutes les chaines seront diffusées en HD (Haute Définition - norme MPEG-4).

Une recherche avec mémorisation des chaines devra être réalisée à partir de cette date. Il en découlera une meilleure qualité du son et de l'image, et quelques chaines nationales gratuites en plus.

La plupart des téléviseurs sont conçus pour recevoir la TNT HD déjà utilisée par TF1, France2, M6 et Arte. Cependant certains appareils achetés avant 2008 ne seront pas en mesure de traiter ce nouveau format.

Il convient, pour ne pas se retrouver avec un écran noir le 5 avril 2016, de vérifier par un test simple si votre téléviseur est en mesure de recevoir la TNT HD. Placez-vous sur la chaine 7 (Arte), et regardez si le logo "arte HD" figure bien en haut et à gauche de l'écran.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper, afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins. Vous trouverez chez les professionnels de la télévision et chez les grandes enseignes des adaptateurs TNT HD au prix d'environ 20-30 euros. Ces boîtiers sont à placer entre le câble d'antenne et le téléviseur, comme indiqué sur les notices d'installation. Une recherche avec mémorisation des chaines devra être également réalisée.

Le Gouvernement a mis en place des aides au passage de la TNT HD pour les foyers (*résidence principale seule*) qui reçoivent la télévision uniquement avec une antenne râteau, et qui répondent aux critères suivants :

- financement de l'ordre de 25 euros, pour les foyers exemptés de la contribution à l'audiovisuel
- assistance de proximité (à partir de janvier 2016) pour les foyers dont tous les membres sont âgés de plus de 70 ans et/ou tous les membres du foyer présentent un taux d'incapacité permanente d'au moins de 80 %. Un agent de la poste réalisera gratuitement le raccordement et la mise en service de l'équipement.

La mairie accompagnera les personnes qui rencontreront des difficultés pour passer à la télévision Haute Définition.

Infos pratiques

LES COMMERCANTS AMBULANTS A CRAS

Livraison à domicile une fois par semaine le mercredi par 2 épiceries et 1 boulangerie

- Le Panier de l'épicier 06 86 01 69 08
- Terfrais 06 81 13 80 52
- Boulangerie le Fournil Vinois 04 76 36 65 93

Urgences médicales : 0810 015 033

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 9h à 12h - Vendredi : 13h30 à 17h
Samedi : 1er et 3ème du mois de 9h à 12h
Période de fin d'année =
Le secrétariat de mairie sera fermé du mercredi 23 décembre au lundi 4 janvier 2016 inclus.
Permanence le 31 décembre de 9 à 12H.

Tél. 04 76 07 94 10
Courriel : mairie.cras@laposte.net

SITE INTERNET COMMUNAL
Retrouvez les actualités du moment, les comptes rendus de conseils, des liens sur le syndicat scolaire, la 3C2V, les associations …
http://www.cras.sud-gresivaudan.org/

*****

Echos du Conseil Municipal

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune. Seules sont présentées ci-après de manière résumée les délibérations.

*****

SEANCE DU 04/11/2015

2015-48 : CONVENTION MEDECINE PRÉVENTIVE ET SANTE AU TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LE CDG 38 ET AUGMENTATION DES TARIFS

Renouvellement de la convention et validation des tarifs.

2015-49 : AUTORISATION DE METTRE EN ŒUVRE LA PROCÉDURE DE TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE – SYSTEME D'INFORMATION « ACTES »

DOSSIERS EN COURS et INFORMATIONS DIVERSES :

- Projet TEPOS (Territoire à Energie POSitive): le territoire Sud Grésivaudan a été labellisé TEP-CV = Territoire à énergie positive pour la croissance verte par le Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Réunion de travail sur la fusion éventuelle des 3 communautés de communes.
- Etat des lieux de la desserte forestière sur la commune de Cras : une carte des voies d'accès aux parcelles de forêts a été établie.
- Budget Syndicat Scolaire Intercommunal : compte-tenu de l'augmentation des services d'encadrement particulièrement en ce qui concerne le temps périscolaire, une participation supplémentaire a été appelée par le syndicat au titre de 2015.
- Accueil de loisirs : projet patrimoine
- Téléthon : la commune de Cras s'est associée à la commune de Chantesse pour l'organisation des animations au profit du téléthon.

*****

SEANCE DU 02/12/2015

2015-50 : FONDS DE CONCOURS 3C2V « RÉHABILITATION ÉCOLE »

Demande de la subvention au titre de la rénovation des sanitaires de l'Ecole primaire. Une somme de 3000.00€ avait été

validée et inscrite au budget par la communauté de communes.

2015-51 : ETAT DES LIEUX DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SUR LA COMMUNE

Dans le cadre de la Charte Forestière des Chambaran, en 2015, est mis en place sur la commune de Cras un protocole d'état des lieux des voiries communales avant et après chantier forestier. Les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- engager une concertation entre propriétaires, exploitants forestiers et élus de la commune.
- réduire l'impact de l'exploitation forestière sur les ouvrages communaux.
- favoriser une meilleure acceptation de l'activité forestière dans le massif des Chambaran.
- anticiper d'éventuelles contraintes liées à l'exploitation, à la sortie des bois et au transport des bois sur les voies communales.

2015-52 : CADUCITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS au 31 décembre 2015.

En l'absence de décision de la Communauté de Communes Chambaran, Vinay, Vercors pour l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la commune doit se prononcer pour l'adoption d'un futur document d'urbanisme. Après avoir sollicité les conseils de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et suite à la réunion de travail en date du 18 novembre 2015 au cours de laquelle un large échange a permis à l'équipe municipale d'évaluer les différentes possibilités offertes, le conseil municipal opte pour l'établissement d'un PLU.

2015-53 : MISE EN ŒUVRE ET ÉLABORATION D'UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL EN ISÈRE DURANT L'ANNÉE 2016

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Isère = SDCI durant l'année 2016.

L'article L-5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise la procédure d'élaboration du SDCI. Conformément à l'article 33 de La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le SDCI 2015 contient des prescriptions qui constituent la base légale de toutes les modifications de la carte intercommunale qui sont appelées à intervenir en prenant en compte les orientations suivantes ; la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ; la cohérence spatiale des EPCI à FP au regard notamment du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ; l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ; la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes ; le transfert des compétences exercées par les dits syndicats à un EPCI à fiscalité propre ; la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable ; l'approfondissement de la coopération au sein des périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ; les délibérations portant création de communes nouvelles.

Pour ce qui concerne le territoire Sud Grésivaudan, **le projet de SDCI préconise la constitution d'une intercommunalité unique** au travers de la fusion des communautés Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, Communauté de communes du Pays de ST-MARCELLIN, Communauté de communes de La Bourne à l'Isère.

Cette fusion implique de facto la dissolution des syndicats suivants : Syndicat mixte du Pays Sud-Grésivaudan Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Sud-Grésivaudan Syndicat à vocation multiple de l'agglomération de ST-MARCELLIN.

Après débat, le conseil municipal de la commune de CRAS, par trois voix pour, six voix contre et une abstention,

Vu l'article L-5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 de la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les propositions figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère présentées par Monsieur le Préfet de l'Isère le 21 septembre 2015 aux membres de la SDCI,

Considérant la réception en mairie le 5 octobre 2015 de ce projet,

Considérant le délai de deux mois fixé par la Loi durant lequel les collectivités sont sollicitées pour donner avis,

Considérant les éléments de débat consignés dans la motion annexée à la présente délibération,

s'oppose au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère prévoyant la création d'une intercommunalité unique de 45000 habitants en Sud Grésivaudan à la date du 1er janvier 2017, en lieu et place des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, du Pays de ST MARCELLIN, de La Bourne à l'Isère.

Il s'oppose également à la disposition du SDCI emportant dissolution du syndicat scolaire intercommunal de St Gervais, Cognin Les Gorges, Rovon.

2015-54 : RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA (Société Protectrice des Animaux) pour un coût de 0.28 € par an et par habitant.

2015-55 : CONVENTION DÉNEIGEMENT CRAS-MORETTE HIVER 2015

Pour assurer le salage des voiries communales.

*****

SEANCE DU 21/12/2015

2015-56 : PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS en vue de l'élaboration d'un PLU

la loi ALUR a décidé de rendre caducs les POS à compter du 1er janvier 2016, sauf si la mise en révision a été décidée au plus tard le 31 décembre 2015. Dans ce cas, les dispositions du POS continueront à s'appliquer jusqu'au 27 mars 2017 au plus tard.

Le conseil municipal de Cras s'est réuni le 1er décembre 2015 afin d'évoquer les conséquences de cette caducité pour la commune de Cras et déterminer les alternatives à un retour au règlement national d'urbanisme. Il en est ressorti que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du PLU.

Il importe donc pour le conseil municipal de **prescrire la révision du POS, mais aussi** selon les dispositions de l'article L. 123-6 de **définir les objectifs poursuivis et les modalités** de concertation avec le public, les associations locales et les autres personnes concernées. La définition des objectifs poursuivis par la révision du POS fera l'objet d'une délibération complémentaire.

Le PLU est un document plus adapté aux enjeux que connaissent les communes aujourd'hui, dans la mesure où le code de l'urbanisme a créé une série d'outils juridiques visant à favoriser la mixité sociale, à lutter contre l'étalement urbain, à préserver la biodiversité, notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques. Madame le Maire indique que le PLU, à la différence du POS, comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui permet à la commune d'exprimer ses orientations en matière d'urbanisme, d'équipement,

d'habitat, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de développement économique… Le PLU comprend également des orientations d'aménagement et de programmation qui constituent le volet pré-opérationnel du PLU, permettant, à travers notamment des schémas d'aménagement, d'encadrer les futures opérations de construction ou d'aménagement pouvant se réaliser. Il comporte, comme le POS, un règlement et des documents graphiques au contenu plus élargi que le POS. Madame le Maire rappelle, en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, la nécessité d'organiser durant toute l'élaboration du projet de PLU une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de prescrire la révision du plan d'occupation des sols en vue d'élaborer un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- de soumettre, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées ;
- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision du POS et sa transformation en PLU ;
- de solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU ;
-de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme à l'initiative du Maire ou à la demande de Monsieur le Préfet.

2015-57 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour percevoir la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant les ouvrages de transport et distribution d'électricité.

DIVERS

Le conseil municipal étudie la meilleure offre possible en matière de traitement des ordures ménagères de la salle polyvalente. Une rencontre avec les gestionnaires du SMICTOM aura lieu début janvier.

Syndicat Scolaire Intercommunal

Syndicat Scolaire des 5 écoles

Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

Retrouvez les informations, sur le site :
http://www.syndicat5ecoles.fr
Où vous pourrez télécharger les documents, les tickets pour la garderie du soir, et inscrire vos enfants aux temps périscolaires.

http://www.sud-gresivaudan.org

Vous cherchez un emploi ?

Le RELAIS EMPLOI de Vinay vous propose aide et conseils personnalisés

- pour faire votre CV, vos lettres de motivation, préparer un entretien d'embauche, utiliser le site du Pôle Emploi
- ou pour postuler aux offres d'emploi.

A votre disposition des postes informatiques :

- pour faire vos recherches,
- déclarer votre situation mensuelle ASSEDIC pour consulter les offres.

L'animatrice peut aussi vous initier gratuitement à l'informatique.

Tél : 04 76 36 76 16 ou bien 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la 3C2V.

VINAY *Pôle de service*, 3 avenue Brun Faulquier
Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
Mardi de 9h à 12h sur rendez vous
SAINT QUENTIN SUR ISERE *Mairie*
Jeudi matin de 9h à 12h

A CRAS *Salle des fêtes*
Sur rendez-vous ou en libre accès
3ème Mardi de chaque mois de 9h00 à 12h

Contrat de rivières Sud Grésivaudan

Dans le cadre d'une étude portée par les communautés de communes du Sud Grésivaudan, des techniciens du bureau d'études Concept Cours d'Eau vont parcourir les ruisseaux et les rivières de la commune.
Ces prospections ont pour objectif de diagnostiquer l'état de la végétation présente le long des cours d'eau.
Merci de leur réserver un bon accueil.
Pour toute information, contacter l'équipe du contrat de rivières Sud Grésivaudan
04 56 33 30 20.

rhonealpes-tourisme.com

Pour tous les jeunes, de 16 à 25 ans, en Rhône-Alpes

La région en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) propose une aide pour le départ en vacances en Rhône-Alpes, en solo ou à plusieurs !
http://www.jeunesenvacances.fr
ou 04 26 73 31 59

Les Associations à Cras :

AMICALE.COM

L'Amicale du Personnel Communal de Chantesse, Cras, Morette, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier et du Personnel du Syndicat Scolaire Intercommunal vous invite à sa
11ème vente de produits du terroir.

Elle aura lieu le **dimanche 7 février 2016** à Vatilieu de 9h à 12h.

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et des saint genix, sans oublier la pétafine.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions, pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2016.

Mondée des Agriculteurs

Les agriculteurs de Cras vous convient à notre traditionnelle mondée
le samedi 16 janvier 2016 à la salle Marcel Gaillard
On compte sur vous ! N'oubliez pas de vous inscrire avec le bulletin joint.

Atout Cras !

Toute l'équipe d'ATOUT CRAS vous souhaite une très belle année 2016 pleine de surprises et de chaleureux moments à partager ensemble.

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui participent à nos évènements, qui nous aident, et qui nous soutiennent.

Vous, qui avez des idées, qui voulez vous engagez ou simplement apporter un peu d'aide, vous êtes les bienvenus. Contactez-nous : http://atoutcras.over-blog.com/

Notez déjà les prochaines dates à venir :

- Soirée Jeunes (collégiens) en février
- Assemblée Générale au premier trimestre
- Les Pérolatières le 1er mai et son traditionnel ramassage des œufs la veille
- La Fête des vacances en Juillet
- La Vogue en Août associée au tournoi de boules
- Le repas autour du monde le 11 novembre prochain (quelle sera la destination ?)

Sans oublier les cours de gym et bien d'autres surprises aussi ….

Association nature et protection de Cras

A l'occasion de la conférence sur le climat COP 21 qui se tenait à Paris début Décembre, et en collaboration avec l'association S-Eau-S de Tullins, l'association Nature et Protection de Cras a organisé une exposition sur les économies d'énergie : "'les gestes simples".
Elle a été, pour les enfants des classes CM1 et CM2 de Cras venue la visiter, l'occasion de discussions animées ! "Eteindre la lumière dans la pièce qu'on quitte, moi je le fais, mais mon frère, il l'oublie tout le temps ! " Le lendemain avait lieu le repas grec préparé par Atout Cras, et les cralins présents ont pu à leur tour la découvrir sur les murs de la salle des fêtes.

Sou des Ecoles Cras Morette

« Le Grand Sou des Ecoles Cras-Morette », Qu'est-ce-que c'est ?

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore, c'est une association de parents d'élèves qui a pour but de récolter de l'argent afin de financer des projets scolaires des enseignant(e)s pour les enfants scolarisés à Cras et Morette.

Entre autre, comme projets, des spectacles, des visites de musée en lien avec l'apprentissage, l'initiation à de nouveaux sports, des découvertes scientifiques mais aussi la possibilité de classes transplantées…

Cette année encore, c'était un projet commun de salon du livre avec la création littéraire pour chaque classe qui a été proposée, et bien d'autres activités…

Tout ceci ne serait bien évidemment pas possible sans la participation à nos manifestations des parents, des habitants de Cras et Morette ainsi que ceux des communes environnantes.

C'est pourquoi, nous tenons à remercier toutes les personnes pour leur investissement quel qu'il soit, mais aussi les mairies des deux villages pour leur aide précieuse et le Conseil Départemental de L'Isère pour son soutien financier.

N'oublions pas les enseignant(e)s pour la recherche de projets scolaires tout aussi attrayant les uns que les autres et qui permettent ainsi à nos enfants de s'ouvrir à de nouvelles découvertes.

Tous les nouveaux parents qui souhaitent être actifs et prêts à nous aider, même ponctuellement dans notre association sont les bienvenus.

Nous vous rappelons les grandes manifestations qui ont lieu chaque année :

- La brocante, début octobre
- La traditionnelle vente de caillettes, pains et pétafine le dernier week-end de novembre.
- Pour les fêtes de Noël, la commande d'huîtres, saumons, escargots, début décembre et livrée le 24 décembre au matin...

Nous concluons cette année en vous souhaitant de très bonnes fêtes
avec vœux de santé et bonheur !

Karaté Club de Cras

Le club de karaté : déjà 6 ans.

Il y a un peu plus de 6 ans, le club de karaté ouvrait ses portes dans la salle polyvalente de l'école maternelle. Une belle aventure que ces six années pour les jeunes de Cras qui ont eu l'occasion de s'initier à la pratique d'un art martial mais aussi pour les plus motivés de le pratiquer en compétition. Et quelle satisfaction de les voir franchir les échelons et remporter année après année des titres d'abord départementaux, puis régionaux, nationaux et enfin internationaux avec les récents résultats de la Coupe de Kayl au Luxembourg.

Ces succès, fruits d'un travail soutenu des athlètes ne pourraient pas avoir lieu sans l'équipe de bénévoles du club et la bienveillance de la municipalité. Merci à tous pour votre soutien aux karatékas et à l'équipe d'encadrants qui sont fiers de représenter Cras lors des évènements sportifs.

Mais le karaté ne se limite pas à la compétition. Le groupe de jeunes "babys" qui s'initient au karaté est en pleine croissance et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les 4-6 ans font leurs premiers pas sur les tatamis du club tandis que leurs ainés prennent des responsabilités soit en aidant à l'encadrement des entraînements, ou en s'impliquant dans le fonctionnement sportif en devenant arbitre par exemple. Le groupe d'arbitres de Cras, composé de cinq adolescents ou jeunes adultes est très apprécié pour son sérieux lors des compétitions départementales et régionales, une belle récompense de l'implication citoyenne de ces sportifs.

Cette année et pour la quatrième fois, le club de Karaté organise la Coupe Crâline, une **compétition de kata** qui se déroulera **Samedi 23 Janvier à la salle des fêtes** Marcel Gaillard de Cras. L'évènement sportif rassemblera environ 150 athlètes venant d'une quinzaine de clubs de la région qui s'affronteront de façon conviviale selon leur niveau. N'hésitez pas à venir encourager les karatékas de Cras ou tout simplement découvrir un art martial à deux pas de chez vous.

A l'heure où le dojo de Cras ferme ses portes pour un repos bien mérité après un premier trimestre riche en émotions, l'équipe du Club de Karaté vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année !

Sportivement,

Sandrine & Rémi Barbarin.

Entraînement avec Karen St Patrice, championne du monde kata par équipe

Equipe de compétiteurs de Cras à la Coupe de Ligue à Vaulx-en-Velin :
Zoé Dereu, Carla Marrano, Léo Blanchon, Emma de Rosa et Natacha Barbarin
avec leur entraîneur Rémi Barbarin

Vente des brioches samedi 9 janvier 2016

ADMR Vinay 42 grande Rue 38470 VINAY 04/76/36/78/62